



Service Public
Fédéral
FINANCES

PERCEPTION
ET RECOUVREMENT

Exp. : AGPR- Centre de Perception – Attestations
Av. Prince de Liège 133, Boîte 094

Votre courrier du
22/09/2026

Votre référence :
BE0446941653

Notre référence :

Annexe(s) :

Bruxelles, mardi 22 septembre 2026

ATTESTATION FISCALE

En application des art.53 à 59 du Code de Recouvrement Amiable et Forcé (Loi du 13/04/2019, MB 30/04/2019, entrée en vigueur au 1/1/2020)

Identification

Dénomination : LOUVERS BELGIUM COMPANY sa

Hermesstraat 7

1930 Zaventem

Date de l'attestation : mardi 22 septembre 2026

Le soussigné, Conseiller général – Directeur régional du Centre de Perception, certifie que **la société ci-dessus n'est redevable vis-à-vis du SPF Finances**, à la date du 22 septembre 2026, **d'aucune dette fiscale et non fiscale exigible**, tel que visé à l'article 53, 5°, CRAF.

Pour Le Conseiller général – Directeur régional,

Pierre ROELS

Remarque importante

Conformément à l'article 208 de l'Arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992, cette attestation est valable pendant les 20 jours qui suivent sa délivrance.



Telemarc
E-mail : telemarc@minfin.fed.be